



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LA PRAIRIE**

**PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1470-M**

---

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1440-M EN  
MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE  
SUIVI BUDGÉTAIRES**

---

**ATTENDU** que la Ville a adopté le 3 juin 2019 le règlement numéro 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, lequel est entré en vigueur le 4 juin 2019.

**ATTENDU** que ce règlement a été modifié par le règlement numéro 1448-M, lequel a été adopté le 2 décembre 2019 et est entré en vigueur le 3 décembre 2019.

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier l'annexe I du règlement 1440-M afin que le directeur général adjoint puisse engager une dépense en l'absence du directeur général et conclure des contrats au nom de la Ville ainsi que faire la mise à jour de certains postes.

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier l'article 17 du règlement 1440-M ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'ajouter une disposition afin que l'annexe du règlement 1440-M puisse être modifiée par résolution ;

**ATTENDU** que le projet dudit règlement numéro 1470-M a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le.....

**ATTENDU** que l'avis de motion a été donné par ..... lors de la séance ordinaire du conseil tenue le .....

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1** L'article 17 du règlement 1440-M est remplacé par le texte suivant : Le conseil délègue au directeur général le pouvoir d'engager tout salarié faisant partie des catégories suivantes : employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants.

**ARTICLE 2** D'ajouter l'article 6.1 suivant au règlement 1440-M : Le conseil municipal peut autoriser, par résolution, la modification de l'annexe I.

**ARTICLE 3** Le règlement numéro 1440-M est modifié par le remplacement de l'annexe I dudit règlement par l'annexe I jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. DONAT SERRES, maire

---

Me MAGALI LECHASSEUR, greffière  
adjointe

**ANNEXE I**  
**PROJET DE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 1470-M**

**ANNEXE I**  
**RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 1440-M**

<b>Direction générale</b>	<b>Fonction</b>	<b>Limite de la dépense</b>
	Directeur général	N'excédant pas le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel
	Directeur général adjoint	N'excédant pas le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel
	Coordonnateur	1 000 \$

<b>Directeurs</b>	<b>Fonction</b>	<b>Limite de la dépense</b>
	Directeur, Service des travaux publics	15 000 \$
	Directeur, Service du génie	15 000 \$
	Directeur, Service de l'urbanisme	15 000 \$
	Directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	15 000 \$
	Directeur, Services administratifs et financiers	15 000 \$
	Directeur, Greffe et affaires juridiques	15 000 \$
	Directeur, Services des communications	15 000 \$
	Directeur, Service des ressources humaines	15 000 \$
	Directeur, Service de sécurité incendie	15 000 \$

<b>Services</b>	<b>Fonction – cadres intermédiaires</b>	<b>Limite de la dépense</b>
<b>Cabinet du Maire</b>	Adjoint administratif à la Mairie	1 000 \$
<b>Service des travaux publics et Service du génie</b>	Directeur adjoint	5 000 \$
	Contremaître	3 000 \$
<b>Service de l'urbanisme</b>	Chef inspecteur	3 000 \$
<b>Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</b>	Régisseur	3 000 \$
	Coordonnateur	1 000 \$
	Responsable de la bibliothèque	3 000 \$
<b>Services administratifs et financiers</b>	Assistant-trésorier	10 000 \$
	Chef de division – contrôle financier et approvisionnement	5 000 \$
	Chef de division – Revenus et États financiers	3 000 \$
<b>Greffe et affaires juridiques</b>	Greffier adjoint	3 000 \$
	Greffier de la cour municipale	3 000 \$
<b>Service des ressources humaines</b>	Conseiller en ressources humaines	3 000 \$
	Agent de personnel	1 000 \$
<b>Service de sécurité incendie</b>	Chef de division incendie	3 000 \$
	Chef aux opérations	1 000 \$